



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 16

Réunion du mardi 12 novembre 2019

Président : M. DENIS

**Présents : MM. VESQUES – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX –
DJELLAL**

Excusés : MM. MARTIN – JEREMIASCH

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MONTREUIL – GYMNASE DORIAN – NNI 93 048 99 04

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19/08/2019.
- P.V. de la C.D.S. du 17/09/2018.
- Plans de situation.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires et des tribunes.
- Rapport de visite de M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., en date du 24/10/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FUTSAL 2 jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

EZANVILLE – STADE DU PRE CARRE – NNI 95 229 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 07/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de maintien de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/11/2029.

PONTOISE – STADE DE LA PEPINIERE – NNI 95 500 04 01

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 19/10/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de maintien de classement en Niveau 5SYE.

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau 5sy jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

MERY SUR OISE – STADE JEAN BRESTEL – NNI 95 394 02 01

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 01/09/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de maintien de classement en Niveau 5SYE.

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau 5sy jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE GABRIEL VOISIN – 92 040 02 01

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 18/11/2016 puis en niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 18/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de maintien de classement en Niveau 5SYE et des tests in situ du 28/08/2018.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'installation en Niveau 5SYE jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

NOISY LE SEC – STADE MARCEL GENTILINI – NNI 93 053 03 01

Cette installation était classée en Niveau 6S jusqu'au 30/06/2011 puis en niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 25/03/2012.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A11SYE et des documents transmis :

- Tests in situ du 27/11/2018,
- A.O.P du 29/01/2016,
- P.V. C.D.S. du 30/06/2014,

- Plan de masse,
- Plan des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

MAGNY LES HAMEAUX –STADE DE LA POINTE DE CHEVINCOURT – NNI 78 356 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A11 SYE provisoire et des documents transmis :

- Attestation de capacité,
- Plan de masse,
- Plan du terrain à l'échelle 1/200^{èmes},
- Plan des vestiaires.
-

Au regard des éléments transmis et en l'absence des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en Niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 12/11/2029.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

2 CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

MONTREUIL – GYMNASE DORIAN – NNI 93 048 99 04

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage en Niveau EFutsal 2 signée par le propriétaire le 24/10/2019 du rapport de vérification électrique.

Au regard des mesures relevées par M. ORTUNO lors faisant suite à sa visite du 24/10/2019 :

Total des points : 7694 lux
Eclairage moyen : 513 lux
Facteur d'uniformité : 0,68
Rapport E min/E max : 0,46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 2 jusqu'au 12/11/2020.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

MONTREUIL – STADE ROBERT LEGROS – NNI 93 048 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 17/06/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 07/11/2019.

Au regard des mesures relevées par M. ORTUNO le 07/11/2019 :

Total des points : 9336 lux
Eclairage moyen : 373 lux
Facteur d'uniformité : 0,71
Rapport E min/E max : 0,54

La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/06/2020.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

MEAUX-STADE ALBERTO CORAZZA-NNI 77 284 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 14/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 05/11/2019.

Au regard des mesures relevées par M. GODEFROY le 05/11/2019 :

Total des points : 7976 lux

Eclairement moyen : 319 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,541

La C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/11/2020.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S. pour décision finale.

3 RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

VILLETANEUSE – STADE BERNARD LAMA – NNI 93 079 03 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le jeudi 28 novembre à 14 h 00 dans le cadre d'un classement initial. Ce dernier demande de mettre l'aire de jeu en configuration match officiel et le libre accès aux vestiaires.

Information communiquée au Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

ETAMPES – STADE JO BOUILLON – NNI 91 223 01 01

La C.R.T.I.S. effectuera le contrôle des installations susnommées le 25 novembre 2019 à 10 h 00 pour son classement. Merci de bien vouloir laisser le libre accès aux vestiaires.

Information communiquée à M. Stéphane BODIN, Responsable du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

4 DOSSIER EN RETOUR DE LA F.F.F.

MAISONS LAFFITTE – PARC DES SPORTS 2 – NNI 78 358 01 02

La Commission prend note du retour de la F.F.F. concernant les pièces manquantes au dossier de classement de cette installation.

La C.R.T.I.S. demande à la Ville de compléter le dossier en transmettant les documents suivants :

- le dernier Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en votre possession ;
- les tests in situ de performances sportives et de sécurité (gazon synthétique).